COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal
Du Lundi 26 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15 Date de convocation : 16/02/2018

Présents : Ms MAURY JC, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, FAUCHER A, BOUTON P, DUBREUIL M, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, PASQUET V, PAULAIS J, MARTIN F, VIGNAUD S,

Absents : Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, SENREM S, LABUSSIERE M, Ms. BONIFACE J, KHEDHIRI A,

Pouvoir(s) : - M. BONIFACE J à Mme GRANET M - Mme LOWREY N à Mme SAINT-LOUPT M

Mme Sophie VIGNAUD a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour aborder le point suivant :
- convention précaire de mise à disposition d'une parcelle de pré. Accord du Conseil.

Accord du conseil

Pas d'observation sur le dernier compte rendu

SUBVENTIONS 2018

Décision d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2018 sous réserve de réception d'un dossier complet. Vote 14 voix pour 1 abstention.

ADMR	150 €
A I M C	1 600 €
AMICALE LAIQUE	3 800 €
ANIM'S	1 200 €
AMICALE DES PECHEURS	150 €
AMICALE POMPIERS	600 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	400 €
CENT MILLE CHAMPS	1 500 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL	2 000 €
CHOEUR DU PAYS DE CHALAIS	180 €
CROIX ROUGE	100 €
DON DU SANG	900 €
FOOTBALL CLUB SUD CHARENTE	900 €
LES AILES CHALAISIENNES	715 €
LA FRATERNELLE	120 €

FNCR	120 €
GROUPEMENT DEFENSE CHALAIS	700 €
JUMELAGE	1 000 €
AMITIE LOISIRS	120 €
METIERS D ART	3 200 €
ORPHELINAT OEUVRES MEDAIL MILITAIRES	50 €
PETANQUE CHALAISIENNE	120 €
SAUVEGARDE PAYS CHALAIS	750 €
ST HUBERT CLUB	120 €
TENNIS CLUB	800 €
VEAUX CHALAIS	1 200 €
ATTRAPPES RÊVES	400 €
ASSOCIATION LOISIRS BIEN ÊTRE	120 €
SO SOOO CUTE	50 €
LES AMIS DE LA RESIDENCE TALLEYRAND	150 €

Le montant global de 26 000 € sera inscrit au budget prévisionnel 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sous la présidence de M. BOUTON Patrice, conseiller municipal, hors la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service assainissement collectif qui s'établit ainsi :

Exploitation
Dépenses 128 151.44 €
Recettes 135 176.05 €
Excédent de clôture : 7 024.61 €

Investissement
Dépenses 178 101.06 €
Recettes 102 249.00 €
Déficit de clôture : - 75 852.06 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

À l'unanimité, le compte de Gestion 2017 du service assainissement collectif est approuvé, identique au compte administratif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017 SUR LE BP 2018 442 780.47 €

BUDGET PRIMITIF 2018 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget primitif 2018 du service assainissement collectif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 536 636.00 € et en section d'investissement à 262 998.00 € est adopté à l'unanimité.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Une nouvelle fois le conseil municipal après débat décide de reporter cette question au prochain conseil.

PROJET DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ST MARTIAL NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet a été validé lors de la séance du 2 octobre 2017 avec un plan de financement. Pour mémoire, la toiture de l'église St-Martial nécessite une reprise totale + zinc
La déclaration préalable de travaux a été déposée et acceptée
Considérant la réponse négative de plusieurs partenaires financiers, Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement.
Le montant prévisionnel des travaux est de **53 000 HT**
Il est proposé le plan de financement suivant :

• Département *(SIL)*	20%	10 600 €
• Sauvegarde de l'art français	18.87%	10 000 €
• DETR	35%	18 550 €
• Autofinancement communal environ 26.13 %		13 850 €

Accord à A 13 voix pour et 2 abstentions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE ET DRONNE
CREATION D UN SERVICE COMMUN POUR L INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Il y a lieu de constituer, à compter 1er avril 2018, un service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » entre la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les Communes de cette CdC concernées par le désengagement de l'Etat en matière d' « I.A.D.S ». Pour ce faire une convention correspondante est à signer avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne après avis du comité technique. Il est précisé à l'assemblée que cette évolution institutionnelle ne modifie pas l'actuel fonctionnement du service « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » ainsi que son financement. Accord à l'unanimité

MISE EN CONFORMITE DU BARRAGE DU BERTEAU
PROPOSITION D'ACHAT PAR LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DRONNE AVAL (SABV)

Par courrier en date du 5 février le Syndicat d Aménagement du Bassins Versant de la Dronne Aval expose l'obligation de restaurer la continuité écologique des cours d'eau c'est-à-dire permettre le franchissement des poissons et le transfert des sédiments au travers des ouvrages hydrauliques.
Pour mettre en conformité LE BARRAGE DU BERTEAU il apparait que la parcelle cadastrée section 367ZD N°12 appartenant à la commune de Chalais permettrait la création d'une rivière de contournement.
Cette parcelle à une superficie totale de 2620m² le syndicat sollicite l'achat d'une partie avoisinant les 1070m².
Les frais de bornages, division parcellaire et frais actes seraient supportés par le syndicat.
Considérant l'intérêt général de cette vente, il est proposé à l'assemblée de se prononcer favorablement à cette cession pour l'euro symbolique. Accord à l'unanimité

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA SCIC CENTRE D'ABATTAGE

Les membres du Conseil ont été informés par le résumé non technique joint à la précédente convocation. Ils ont pu également consulter l'ensemble du dossier établi par la société DEKRA Industrial à l'appui de la demande d'autorisation.
Il est rappelé qu'il s'agit essentiellement d'une mise à jour des conditions d'exploitation ayant fait l'objet de l'autorisation précédente, incluant une augmentation du volume d'activité soit :

- l'abattage proprement dit porté à 25 tonnes par jour ou 2500 tonnes par an, activité soumise à autorisation
- la triperie boyauderie de 1 tonne par jour en pointe, soumise à déclaration
- le dépôt de peaux (y compris salées) pour un maximum de 18 tonnes, soumis à déclaration.

En conséquence il est proposé d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'exploiter:

- considérant que les risques pour l'environnement de l'activité de l'abattoir, établissement bordé par une voie de chemin de fer et voisin d'une habitation, ont été largement compensés par des travaux d'ores et déjà réalisés et par la mise en place de procédures de prévention
- vu que l'étude a même envisagé la remise en état du site en cas de cessation d'activité
- considérant que le PPRI en cours d'enquête publique écarte le risque d'inondation sur la parcelle concernée
- sachant que l'utilisation du site est compatible avec le PLU en cours d'élaboration
- considérant la place essentielle de l'abattoir dans la filière locale de la viande, en particulier du veau de Chalais, produit susceptible de recevoir une appellation protégée

Accord à l'unanimité.

CONVENTION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE PRE

Par courrier en date du 11 janvier, Monsieur Letard Jean-Philippe propose d'entretenir la parcelle cadastrée section B N°1261 d'une contenance d'environ 2ha pour récupérer le fourrage.
Il est proposé à l'assemblée de passer une convention précaire de mise à disposition de cette parcelle avec Monsieur Letard afin d'en fixer les conditions. En contrepartie il sera demandé à Monsieur Letard une redevance de 200 €/an, la convention pourra être résiliée a tout moment par l'une ou l'autre partie considérant le caractère précaire de cet accord.
Accord à l'unanimité

TRAVAUX

- Point sur la numérotation et dénomination des rues
- Info sur l'achèvement des travaux de canalisation d'eau potable
- Info sur le projet de déménagement du point info tourisme par la CDC
- Info enquête publique portant sur le PPRI du 23 février au 26 mars 2018

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
04/2018	21/02/2018	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES – SMACL AVENANT N°1 AU CONTRAT	+1 588 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Feu artifice proposition de retenir le même prestataire que l'an dernier « Art et feu » coût 4 400 € HT
- Point sur l'étude par la CDC des nouvelles attributions de compensation
- Point sur l'echelonnement des travaux pour la fibre

Le Maire
Jean-Claude MAURY

MAIRIE DE CHALAIS (Charente)